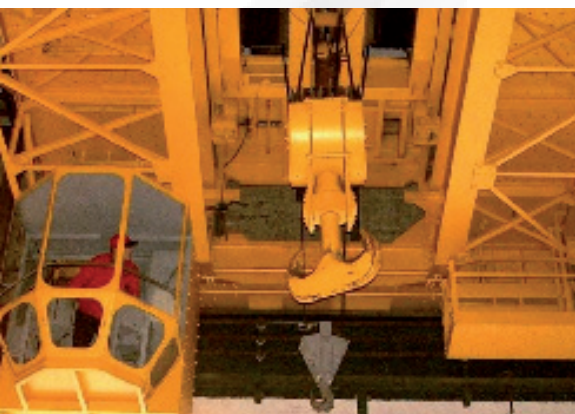




La conduite des engins de manutention est un poste de sécurité requérant une formation théorique et pratique à la Sécurité ainsi qu'un entraînement spécifique pour acquérir l'efficacité et la productivité nécessaires lors des circulations et des manoeuvres de gerbage avec l'engin.



Pontier : vérification d'aptitude (pont poiré - radio- commandé - en cabine)

Objectifs

- Prévenir les accidents corporels et matériels
- Augmenter la durée de vie des ponts et en diminuer les frais d'entretien
- Améliorer l'efficacité du transport et de l'entreposage de charges

Personnes concernées

Pontier expérimenté. Une bonne expérience de la conduite d'un pont est nécessaire. Ne s'adresse pas aux débutants.

Pré-requis

Visite médicale.

Programme

Théorie

- » Le travail et les responsabilités du pontier
- » Organes constitutifs d'un pont roulant et mouvements (description et caractéristique)
- » Prise de poste
- » Consignes générales de manoeuvre
- » Principe d'arrêt du ballant.
- » Les gestes de commandement
- » Les interdictions
- » Consignes en cas d'incendie
- » Entretien préventif d'un pont roulant

Pratique

- » Organes de conduite et de commande : direction, translation, mouvement combiné
- » Conduite à vide, maîtrise du balancement
- » Dépose de précision et positionnement
- » Déplacement de charges avec mouvements combinés, avec et sans visibilité
- » Appréciation des hauteurs, exercices d'approche
- » Parcours droit avec obstacles, et dans un parcours sinueux avec obstacles
- » Centrage de pièces
- » Examen d'aptitude à la conduite d'un pont roulant

Durée

1 jour

Formule

La formation peut se dérouler dans notre centre de Seraing équipé de différents types de ponts roulants. Groupes de 5 personnes maximum.

Elle peut également se faire dans votre entreprise et avec vos engins : le planning est alors établi de commun accord. Groupes de 8 personnes maximum.

Délivrable

La réussite de l'examen en fin de formation donne lieu à l'octroi du brevet de pontier.

Modalités pratiques

Formation dans nos centres : 154€/personne.

Formation sur site : 870€/jour frais de déplacement compris.

Le prix comprend la formation, les pauses café, une boisson et le syllabus.

Agrément

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques- Formation de la Région Wallonne. Prévoir 1 chèque-formation / personne/heure de cours. Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture. La formation est agréée par de nombreuses fédérations.

Renseignements et inscriptions :

Renseignements : CEPS Charleroi | Tél. 071 31 56 46 | ceps.charleroi@ceps-esm.be

CEPS Seraing | Tél. 04 330 39 50 | sabine.brandt@ceps-esm.be

Toutes nos formations sont disponibles sur www.ceps-esm.be

